



Département de L'Ardèche  
Arrondissement de Tournon

Mairie  
de  
SAINT-BARTHELEMY-GROZON  
07270

## FICHE DE POSTE

# Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles (ATSEM)

**Filière** : Sanitaire et Sociale

**Cadre d'emplois** : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

**Catégorie** : C

### Missions

#### **Temps scolaire**

- Aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice...)
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation d'activités pédagogiques
- Aménagement et entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants
- Accueil avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux
- Surveillance lors des récréations
- Accompagnement lors des sorties scolaires
- Gestion des stocks de produits d'entretien et de l'armoire à pharmacie

#### **Temps périscolaire**

- Encadrement des enfants avant, pendant et après le repas
- Participation à la surveillance

### Qualités requises

Être attentif et patient sont des qualités indispensables à l'exercice du métier d'ATSEM. Il faut savoir se rendre disponible, en accompagnant les enseignants dans leurs activités éducatives, sans pour autant les remplacer. Les qualités relationnelles sont nécessaires, l'ATSEM étant en relation permanente avec les enfants, les parents et les enseignants. Il doit également être à l'écoute des difficultés que rencontrent les enfants.

## **Compétences / savoirs**

- Connaissance du développement (physique et psychologique) de l'enfant
- Notions liées aux handicaps
- Maîtrise des techniques d'hygiène et de sécurité
- Maîtrise des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance des règles d'hygiène des locaux et de stockage des produits
- Connaissance des gestes et postures de travail à adopter dans le cas de manutention ou d'entretien des locaux
- Connaissance des techniques d'animation et d'éveil de l'enfant

## **Contraintes particulières**

L'ATSEM est sous autorité hiérarchique du maire. Cependant, pendant son travail sur le temps scolaire, l'ATSEM est placé sous l'autorité de la Directrice d'école qui exerce une autorité fonctionnelle.